

2B

Société civile au capital de 92 130 €

Siège social : HIRMENTAZ

74470 BELLEVAUX

410 124 424 RCS THONON LES BAINS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 08 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le huit janvier

A 17 heures

Monsieur Philippe BIOT en qualité de représentant de l'indivision successorale de Madame Renée BERGOEN, associée de la société 2B, a convoqué l'assemblée générale afin de constater le décès de Madame Renée BERGOEN en sa qualité de gérante.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Gabriel BERGOËN et l'indivision successorale de Mme Siegfried BERGOEN, propriétaires de 2 000 parts
En usufruit numérotées de 501 à 1500 et 2 001 à 3 000,
- Monsieur Philippe BIOT représentant Madame Renée BIOT, en qualité de conjoint survivant propriétaire de 1 000 parts
numérotées de 1 à 500 et de 1 501 à 2 000,
nu-propriétaire de 2 000 parts
numérotées de 501 à 1500 et 2 001 à 3 000,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe BIOT, représentant Renée BIOT, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, en conséquence ; l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation du décès de la Gérante avec carence de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Madame Renée BIOT, née BERGOEN, survenu le 24 décembre 2023, gérante et constate la carence de la gérance à compter de cette date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LE PRESIDENT DE SEANCE
L'indivision successorale de Mme
Renée BIOT, Rep par M. Philippe BIOT
Associée



Monsieur Gabriel BERGOËN
Usufruitier

